

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213303746-20220905-202253VEGETALIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN DE BLAYE N° 2022-53**

Nombre de conseillers
en exercice : 12
présents : 11
votants : 11

OBJET : PLAINE DE SPORTS - VEGETALISATION

Date de convocation du Conseil : **05 septembre 2022**
Affichée le : **26 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le : **05 septembre 2022**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie,**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Excusés : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. le Maire expose que différents devis ont été reçus pour LA PLAINE DE SPORTS concernant la Végétalisation, soit :

Une proposition de prix est faite par le biais du devis de VINCENT PAYSAGES pour un montant de 12.750,60 € TTC.

Une proposition de prix est faite par le biais de 2 devis de SCAPIN - LES COLS VERTS l'un pour un montant de 7.427,50 € TTC pour l'aménagement de la partie haute & l'autre pour un montant de 6.150,00 € TTC pour l'aménagement de la partie basse.

M. le Maire explique que la végétalisation est prévue sur la Plaine de Sports sur trois (3) faces afin d'apporter de l'ombrage aux utilisateurs.

M. le Maire propose que la végétalisation pourrait se faire en 2 fois puisque le City Stade n'est pas encore commencé ; prévision au printemps 2023.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société SCAPIN - LES COLS VERTS mais seulement pour la partie haute de la Plaine de Sports, soit le devis d'un montant de 7.427,50 € TTC et autorise Mr Le Maire à poursuivre la démarche.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **05 septembre 2022**

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le Maire
Arnaud OVIDE

